

5 photocopies

POLITIQUE SECTORIELLE DU MINISTRE DE LA JEUNESSE,
DES SPORTS, DE LA CULTURE ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE. (MIJESCAFOP)

Projet
RWAP/19/1615

22/12/97

I. GENERALITE

Ugent

+ A. N.
+ B. N.
+ M. N. R.
+ Services D. C. A.

I.1 Introduction

Le développement de tout pays repose sur l'action de ses forces vives, constituées essentiellement par les jeunes en âge actif. A plus forte raison dans les pays en voie de développement où la jeunesse constitue la proportion majoritaire de leur population, la mobilisation en vue de la valorisation de ces ressources humaines constitue la condition « sine qua non » du développement.

Pour le Rwanda, la jeunesse constitue en effet de par son importance numérique au sein de la population, un potentiel énorme, qui une fois valorisé contribuerait à l'essor du développement national.

Les plus hautes autorités et Instances politiques du pays ont très vite pris conscience de la nécessité de mobiliser ces forces vives pour le développement.

C'est dans ce cadre que le MIJESCAFOP focalise toutes ses actions autour de la valorisation de ce potentiel humain en lui assurant la formation de base, l'apprentissage des métiers, l'encadrement dans tous ses aspects et à travers toutes sortes d'activités de production.

Pour atteindre cette finalité universelle, le MIJESCAFOP s'est vu attribuer cinq directions qui concourent toutes à la valorisation de ces ressources humaines :

- La Direction de la Jeunesse s'occupe de la mobilisation et de l'encadrement des jeunes compte tenu de leur poids dans le développement de la nation.
- La Direction des Sports s'occupe de la promotion des activités sportives lesquelles contribuent à la valorisation de ces mêmes ressources humaines dans la mesure où elles développent des aptitudes psycho-physiques des individus et cultivent un esprit de cohésion et d'entente.
- La Direction de la culture est chargée de la reconstitution du foyer positif des valeurs de la culture rwandaise *et son adaptation aux exigences modernes + Minimal.*
- La Direction de la Formation Professionnelle assure l'apprentissage des métiers en vue de l'intégration des jeunes dans la vie socio-économique du pays.
- La Direction des services généraux quant à elle coordonne toute les activités assignées aux Directions ci-haut mentionnées.

1.2 Contextes socio- politiques du Rwanda

Des temps coloniaux, à la première et à la deuxième République, le Rwanda a connu une histoire progressive de destruction par les forces d'occupation étrangère d'une part et d'autodestruction d'autre part par les détenteurs nationaux du pouvoir. Le contexte socio-politique actuel est consécutif au génocide qui est l'expression ultime du processus de désintégration de la nation. A l'origine du génocide se trouve les faits suivants :

- L'acculturation des peuples rwandais ;
- L'ethnisation de la vie politique et des institutions et ce à partir de l'intrusion coloniale ;
- La diabolisation du problème ethnique ;
- L'institutionnalisation du mensonge et l'impunité du crime ;
- La négligence et le mépris manifestés à l'égard du problème des réfugiés rwandais ;
- La psychose de l'impasse entretenue par l'autorité face au problème de la démographie galopante et de la paupérisation croissante ;
- L'indifférence, voire la complicité de la communauté internationale ;
- Le rôle néfaste de certains représentants des églises au Rwanda ;
- L'implication des intellectuels et des hommes de culture dans l'idéologie de l'éthnisme ;
- L'absence d'esprit de patriotisme chez les Rwandais ;
- Le refus de partage du pouvoir.

Il va s'en dire que tous ces phénomènes n'ont fait que conduire le pays aux paroxysme d'horreur du génocide. Le fait et les conséquences de la tragédie ont affecté la Jeunesse, les infrastructures, les équipements et les programmes de développement.

Concernant particulièrement cette Jeunesse, nous distinguons 3 catégories :

1. La jeunesse culpabilisée pour avoir de gré ou de force participé activement au génocide. C'est la catégorie des jeunes qui étaient à l'intérieur du pays, marqués par la peur et une réticence à s'associer aux autres.

2. La jeunesse rescapée et traumatisée par les tristes événements.

3. La masse des jeunes rentrés de l'exil des cultures différentes, les uns caractérisés par un engagement dans la recherche des voies et moyens pour la reconstruction du pays, les autres par contre désemparés devant la situation et ne sachant plus par quel bout prendre leur insertion dans la vie nationale.

En plus de ces problèmes, d'une manière générale, la Jeunesse actuelle souffre d'une crise civique caractérisée par un manque de valeurs culturelles pour reconstruire le pays dans la paix et l'unité.
L'intégration de la jeunesse dans le processus de développement économique et social ne sera réalisée que si les actions entreprises sont enracinées dans une plate-forme civique où

les jeunes sont éduqués à éradiquer les moeurs qui ont conduit à la tragédie rwandaise et à adopter des valeurs nouvelles de paix, de réconciliation et d'unité en vue de la reconstruction nationale. Le projet de mobilisation de la Jeunesse dans les camps de solidarité est conçu dans cette optique afin d'éveiller le sens civique chez les jeunes en les faisant participer à la reconstruction du pays. Ce sera également l'occasion de réunir les jeunes de différentes catégories pour qu'ils se connaissent, se divertissent et échangent leurs expériences.

I.3 Historique

Le Ministère de la Jeunesse n'a pas connu sa naissance au moment de l'indépendance contrairement à la plupart d'autres départements. Le Ministère de la Famille et du Développement communautaire, qui avait la jeunesse dans ses attributions, a mis sur pied pour la première fois un bureau chargé de la jeunesse en juillet 1967, bureau qui a reçu pour mission l'étude des problèmes de la jeunesse ainsi que la recherche de solutions appropriées. En 1971, le bureau de la Jeunesse a été transformé en Direction Générale de la Jeunesse et des Sports. Le 21 février 1972 fut créé le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports qui reçut pour mission de créer et de promouvoir les groupes d'action sociale, économique et artisanale.

Le Ministère de la Jeunesse fut créé le 1^{er} août 1973 et fut doté d'un organigramme décentralisé qui comprenait en ce qui concerne la jeunesse, une Direction Générale, une Direction, 3 divisions et six bureaux. En 1984, fut créé Ministère de la Jeunesse et Mouvement coopératif, qui devint en 1989, le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Associatif. En 1997, ce Ministère devint le Ministère de la Jeunesse, des Sports, de la Culture et de la Formation professionnelle.

II. Politiques sectorielles

II.1 Missions assignées au Ministère de la Jeunesse, des Sports, de la Culture et de la Formation professionnelle.

1. Mettre en œuvre des mesures devant permettre à la jeunesse n'ayant pas eu la chance de fréquenter l'école ou l'ayant quittée trop tôt d'assurer sa propre subsistance et d'être utile à la nation ;
2. Reformuler et développer l'enseignement des petits métiers à l'intention de la jeunesse et d'autres rwandais ayant quitté l'école ou ne l'ayant pas fréquentée.
3. Harmoniser le programme visant à ensevelir dans la dignité les victimes du génocide et de massacres, ériger et faire respecter les monuments en leur mémoire ;
4. Prendre les dispositions utiles pour permettre à tout rwandais d'exercer le ou les sports de son choix ;
5. Prendre les dispositions utiles pour introduire le sport à l'usine et l'ériger en profession ;
6. Illustrer les diverses composantes de la culture rwandaise, l'adapter aux exigences modernes et la faire respecter.

II.2 Description des Directions du MIJESCAFOP

II.2.1 Direction de la Jeunesse

a) Problématique

La jeunesse rwandaise, outre son importance numérique, est confrontée à des nombreux problèmes, liés essentiellement au manque de l'éducation de base, à la non qualification professionnelle pour tirer profit des ressources disponibles, à l'inadéquation entre la formation et l'emploi et enfin au manque d'emploi que ce soit dans le secteur agricole où les espaces exploitables s'amenuisent et dans d'autres secteurs qui du reste ne sont pas assez développés. Cette jeunesse souffre aussi du problème de déracinement, suite à la désintégration des systèmes traditionnels d'encadrement. En outre, depuis l'ère coloniale la jeunesse rwandaise a toujours été le cible privilégiée du processus d'acculturation, comme du sous - développement matériel, elle a aussi été le premier instrument entre les mains des auteurs du génocide pour l'exécution de la tragédie. Sa condition a été de tout temps soumise à la manipulation pour servir les intérêts des régimes précédents, au manque d'encadrement socio-culturel, au sous-emploi, à la non participation à l'élaboration et à la prise de décisions sur son sort. A la faveur d'une telle conjoncture la délinquance, le dévergondage, le banditisme et la criminalité se font jour.

b) Objectifs

- Intégrer les jeunes dans la vie socio-économique du pays ;
- Appuyer les institutions d'encadrement des jeunes ;
- Encourager les initiatives des jeunes dans leurs activités génératrices des revenus et créatrices d'emploi et en assurer l'évaluation et le suivi ;
- Faire acquérir aux encadreurs de la jeunesse les techniques de planification, de suivi et d'évaluation des projets des jeunes ;
- Promouvoir les échanges entre les jeunes au niveau national et international

c) Stratégies

- Renforcer les structures d'encadrement des jeunes ;
- Concevoir une politique d'intégration socio-économique des jeunes désœuvrés et de la rue ;
- Faire participer activement les jeunes aux projets de réconciliation et d'unité nationale ;
- Développer des méthodes et des techniques d'organisation et de gestion des groupements socio-économiques des jeunes ;
- Mettre en place les structures de la Jeunesse, de la base au sommet ;
- Faciliter l'accès des jeunes entrepreneurs aux crédits ;
- Élaborer une politique nationale de la jeunesse.

d) Actions

- Créer un bureau de coordination des mouvements de jeunesse ;
- Organiser des séminaires de formation en techniques d'élaboration, d'exécution, de suivi et d'évaluation des projets en faveur des encadreurs de la jeunesse et des promoteurs des groupements des jeunes ;
- Coiffer les structures d'encadrement d'un conseil national de la jeunesse ;
- Concevoir les textes et lois réglementant le fonctionnement des groupements socio économiques des jeunes ;
- Construction des comptoirs d'exposition vente des produits des jeunes.

II.2.2 Directions des sports

a) Problématique

Le développement des sports se trouve confronté aux difficultés multiples qui peuvent être résumées de la façon suivante :

- Les mutations sociales qui a connue notre société ont entraîné des phénomènes d'acculturation traduits par l'abandon des pratiques des sports traditionnels avec les difficultés d'accommodation aux valeurs et loisirs modernes.
- La méconnaissance de l'importance du sport et des loisirs tant au niveau individuel que dans la société en général, a entraîné le manque d'organisation et la mauvaise exploitation du temps libre.
- L'insuffisance des moyens tant sur le plan individuel que collectif limite l'accès aux pratiques sportives et des loisirs. La même insuffisance ne permet pas l'installation des infrastructures et la disponibilité des équipements, facilitant la pratique sportive et des loisirs à un grand nombre de personnes.

Il en est de même pour la pratique du sport d'élite.

- L'éducation populaire par la voie des mass média et autres moyens n'est pas suffisante pour amener les gens à accorder l'importance au sport et les éduquer aux valeurs qu'il véhicule.
- Les cadres en place sont insuffisants suite à la tragédie de 1994 qui a contribué à l'extermination de quelques uns et d'autres au départ en exil.

b) Objectifs

- Développer et maintenir la santé physique et morale des jeunes en particulier, et de toute la population en général ;
- Promouvoir les activités sportives et les loisirs en vue de l'épanouissement des jeunes ;

- Renforcer le rapprochement, la cohésion, la compréhension mutuelle et l'unité nationale.

c) Stratégies

- Mettre en place des comités locaux d'encadrement sportif ;
- multiplier et diversifier les infrastructures sportives à tous les niveaux ;
- Revaloriser les sports et jeux traditionnels ;
- Sensibiliser la population aux bienfaits des sports et des loisirs sains et utiles pour une bonne utilisation du temps libre ;
- Créer les structures favorisant la pratique du sport de masse et d'élite ;
- Encourager les compétitions nationales ;
- Multiplier les échanges sportifs avec les autres pays ;
- Mettre en place les textes légaux et réglementaires.

d) Actions

- Mettre en place des fédérations pour les disciplines sportives qui n'en ont pas ;
- Former les cadres techniques spécialisés à tous les niveaux et dans les différents domaines sportifs ;
- Créer un institut de formation et de recherche en matière sportive ;
- Organiser les compétitions à tous les niveaux et pour toutes les catégories de la population ;

- Mettre en place des comités des sports et des loisirs ainsi que des techniciens nécessaires au niveau des Communes et Préfectures ;
- Inventorier, réglementer et vulgariser les sports, les jeux et les loisirs traditionnels.

11.2.3 Direction de la Culture

7

a) Problématique

La culture est à la fois un ensemble de valeurs, d'institutions et d'expressions héritées du passé et une dynamique en tant que renouvellement perpétuel, nourri par des options nouvelles et le contact avec le monde. La culture a un rôle constitutif, constructif et créatif à ses 3 niveaux de concepts, d'institutions et d'expressions.

Les massacres politiques et le génocide qui au Rwanda, ont couru d'avril à juillet 1994, procèdent en droite ligne du démantèlement de son foyer culturel. La dérive a une histoire. L'éducation aux valeurs a souvent été détournée des vrais objectifs. Au lieu de dispenser une éducation qui éradique l'ignorance de la population et développe une conscience nationale, les responsables politiques ont depuis l'époque coloniale jusqu'à la 11^{ème} République progressivement mis en place un système de division, d'exclusion ethnique et régionale, un système d'incitation à la haine dont le résultat a été la guerre, le génocide et des massacres politiques.

Le discours et la pratique politique n'ont pas fait des valeurs de la culture rwandaise le moteur de la vie individuelle et collective ni le ciment des relations sociales. Le culte de l'individualisme et la course effrénée vers l'argent et les valeurs matérielles en général ont supplanté les valeurs de solidarité et de convivialité qui étaient à la base de la cohésion nationale. Pire, les religions révélées n'ont pas reconnu les valeurs de la religion traditionnelle qui soudaient les Rwandais, pour une évangélisation en profondeur culturelle.

Les contre-valeurs existant dans la culture rwandaise n'ont pas été combattues, de nouvelles contre-valeurs ont, par contre, été promues.

b) Objectifs

La Politique culturelle doit se donner aujourd'hui, une nouvelle mission. Le Gouvernement d'Union Nationale assigne au Département chargé de la culture les 2 missions globales suivantes :

- 1) Harmoniser le programme visant à ensevelir dans la dignité les victimes du génocide et de massacres, ériger et faire respecter les monuments en leur mémoire.
- 2) Illustrer les diverses composantes de la culture rwandaise, l'adapter aux exigences modernes et la faire respecter.

Au lendemain du génocide de 1994, la Direction chargée de la Culture s'est aussitôt attelée à la tâche pour réhabiliter et revitaliser la culture rwandaise en se dotant d'un cadre physique et d'un personnel de base. Cela a permis l'élaboration d'un certain nombre de projets à caractère à la fois général et spécifique, et ayant vocation de promouvoir et de renforcer les valeurs de la culture rwandaise et universelle notamment la justice, l'unité nationale, la paix, la tolérance, la solidarité, l'amour du travail, l'honnêteté,

le respect de la personne humaine, de ses droits fondamentaux et la démocratie. Cette action de promotion et de renforcement de ces valeurs ira de pair avec le combat contre les anti-valeurs : telles que : l'ethnisme, le régionalisme, l'exclusion, le mensonge, l'enrichissement illicite etc. La mémoire du génocide et des massacres permettra d'éduquer le peuple rwandais à la culture des valeurs positives et au rejet des anti-valeurs qui y ont conduit.

Dans cette optique, une nouvelle approche de la politique culturelle de notre pays s'impose. L'instauration d'une culture de paix, la valorisation du patrimoine culturel rwandais ainsi que la promotion de la créativité doivent être le moteur de toute vision politique en matière de culture, dans le but bien compris de faire des valeurs positives de la culture rwandaise et universelle, non seulement le moteur de la vie individuelle et collective, mais aussi celui de la réussite du peuple rwandais sur le plan social, économique, technologique et politique.

En effet, toutes les actions que le Gouvernement rwandais aura à mener doivent désormais prendre en compte les objectifs d'un développement dans lequel le secteur culturel doit de plus en plus jouer un rôle moteur.

Si la nouvelle politique culturelle du Rwanda intègre valablement le facteur culturel du développement dans ses différentes dimensions (paix, économie, environnement, justice sociale et démocratie etc.) en favorisant l'accès de tous à l'emploi, aux sciences et à la technologie, il va sans dire que la mission majeure à savoir la construction d'une paix et d'un développement durable dans notre pays, sera atteinte.

Pour la mise en œuvre de cette mission, trois grands axes d'objectifs se révèlent d'une importance primordiale :

- 1) Cultiver la paix
- 2) Valoriser le patrimoine culturel *et préserver la mémoire du RWANDA*
- 3) Favoriser la créativité

Aux fins d'atteindre ces objectifs, les stratégies suivantes doivent être adoptées :

c) Stratégies

1.) En rapport avec l'Objectif : « cultiver la paix »

Cinq grandes stratégies

- Elaborer le concept, les outils méthodologiques de la mémoire du génocide et des massacres du 1994 et contribuer à éduquer à la paix, aux droits de l'homme, à la tolérance, à la démocratie et à la compréhension : Education formelle et informelle ;
- Contribuer à promouvoir les droits de l'homme et à lutter contre la discrimination ;
- Contribuer au processus démocratique ;

- Favoriser le dialogue interculturel ;
- Contribuer à prévenir les conflits, contribuer à la gestion pacifique des conflits
- consolider la paix à l'issue de situations de conflits

2). En rapport avec l'objectif « Valoriser le patrimoine culturel »

Stratégies :

- Promotion d'une approche nouvelle de la culture dans ses rapports avec l'ensemble des activités humaines ;
- Faire comprendre aux Rwandais le rôle du facteur culturel dans la réussite ou l'échec des stratégies de développement ;
- Vulgariser le débat sur la culture, sortir du cercle étroit des experts et des institutions spécialisées ;
- Mettre l'accent aussi bien sur le patrimoine matériel ou physique que sur le patrimoine immatériel ou non physique. Conservation et protection de l'héritage culturel national. Constitution d'un fichier du patrimoine culturel national ;
- Conservation et protection du patrimoine de livres, d'oeuvres d'art, de monuments d'intérêt historique ou scientifique. Relations avec les institutions internationales et nationales impliquées dans le domaine de la culture ;
- Exploitation de notre patrimoine naturel et culturel à des fins touristiques pour constituer une source importante de revenus et d'emplois ;
- Amener le Gouvernement à prendre des mesures : Législatives, administratives, techniques et Financières indispensables à la protection de notre patrimoine ;
- Chercher le cadre du droit international (Conventions, Instruments et Recommandations) qui permet d'organiser la coopération internationale en matière : d'établissements de normes, d'échanges d'informations, de formation du personnel spécialisé, de fourniture d'une assistance technique pour les opérations de sauvegarde ;
- Développement de capacités nationales en matière de prévision et de gestion de sinistres culturels ;
- Lutte contre le trafic illicite de biens culturels rwandais : Penser à la protection juridique dans ce domaine-formation de personnels concernés (douaniers, policiers, conservateurs de musées, coopération avec INTERPOL) ;
- Une politique nouvelle pour le Musée : Faire du musée un lieu d'éducation permanente à la paix, un foyer d'animation communautaire, un objet de tourisme. Le Musée National du Rwanda ne restera pas un simple lieu de loisir érudit, ou un lieu de simple conservation de collections. Le musée rwandais mettra au point des programmes d'éducation aptes à intéresser des publics variés, développera des réseaux de coopération, recherchera des partenariats ;
- Recherche d'une participation active des communautés locales dans la protection du patrimoine naturel et culturel ;
- La protection et la maintenance du patrimoine culturel devront recourir aux traditions rwandaises entre autres, aux savoir-faire et techniques locaux, comme aux technologies modernes ;

- Promotion toute particulière du patrimoine immatériel : Promotion de l'utilisation du Kinyarwanda dans les différents secteurs de la vie nationale. Traditions orales, coutumes ;
- Opérationnalisation de l'Académie Rwandaise de culture.

3. En rapport avec l'objectif « Favoriser la créativité »

Stratégies :

- Favoriser l'environnement culturel par la recherche de ses supports ou véhicules :
 - ⇒ Constitution et exploitation d'un fonds de documentation relatif aux contextes multiculturels ;
 - ⇒ Livres ;
 - ⇒ cassettes ;
 - ⇒ Cinéma ;
 - ⇒ Autres produits audiovisuels ;
 - ⇒ Promotion des bibliothèques publiques, *de la B.N.* des archives nationales, de centres culturels nationaux ;
- Rechercher de nouvelles technologies de la communication (multimédia) ;
- Démocratiser la culture pour la créativité sur fonds culturel ; Favoriser les contacts interculturels, source de créativité nouvelles sur fonds d'échanges ;
- Favoriser l'accès de nos artistes aux marchés de la production et de la diffusion ; Une législation sur le droit d'auteur : Protection des artistes pour favoriser leur créativité : Plus élaboration de lois organiques régissant les institutions culturelles nationales et les différents services chargés de la culture ; Faire connaître leur créations ; Améliorer leur formation ;
- Promotion de la création littéraire et artistique.

N.B. Dans toute son action, le Département chargé de la culture s'associera la jeunesse et la femme rwandaise d'une manière privilégiée étant donné leurs facilités dans le renouvellement des visions et dans l'approfondissement des solidarités. Le budget de la direction sera ventilé de manière conséquente.

Il y aura aussi recrutement d'un personnel femmes et jeunes, association de la jeunesse et de la femme aux programmes projets et activités de la direction, appui aux jeunes artistes et aux gens culturels féminin . Il sera fait recours à la danse et aux pièces de théâtre notamment ,pour informer la jeunesse et la femme sur leurs droits et obligations.

Des actions sont prévues pour traduire dans les faits, la politique sectorielle qui a été définie à travers la mission, les objectifs et les stratégies signalés plus haut.

Actions

En rapport avec l'objectif n°1

Action à court terme

- Réalisation d'émission radiodiffusées et Télévisées sur la culture de la paix ;
- Réalisation de vidéodidactiques pour promouvoir la culture de la paix. ;
- Célébration, chaque année de la tolérance au 16 Novembre ;
- Construction d'édifices mémoriaux pour les victimes du génocide et des massacres de 1994 ;
- Séminaire sur les méthodes et institutions traditionnelles de prévention des conflits, de résolution de conflits, de consolidation de la paix à l'issue de conflits ;
- Abonnement aux bulletins relatifs à la culture de la paix ;
- Organisation de concours sur la culture de la paix ;
- Sensibiliser les générations présentes sur leurs responsabilités vis à vis des générations futures ;
- Sensibiliser les Rwandais sur l'égalité des sexes ;
- Encourager la réflexion et les échanges sur la nature et le fonctionnement de la démocratie ;
- Analyser le processus démocratique dans ses différentes dimensions ; politique, économique, sociale, culturelle etc.

Actions à moyens terme

- Traduction des instruments internationaux des droits de l'homme en langue nationale, le Kinyarwanda ;
- Création de journaux et périodiques, sur la culture de la paix ;
- Création de cellules de vulgarisation de la tolérance dans les Préfectures et communes du pays, plus dans les services publics et dans la société civile ;
- Introduction de l'éducation à la paix dans le secondaire et le supérieur ;
- Construction du Mémorial national du génocide et des massacres de 1994 à Rebero ;
- Etude comparative sur le génocide dans l'histoire de l'humanité ;
- Réaliser des évaluation internes et externes sur l'impact des activités sur la culture de la paix ;
- Encourager la participation des jeunes et des femmes à la gouvernance démocratique.

Action à long terme

- Construction d'un centre d'éducation à la paix et à la démocratie ;
 - Création d'une chaire UNESCO de culture paix à l'université nationale du Rwanda.
- Toutes les actions programmées pour les bref et moyen terme peuvent trouver leur prolongement dans le long terme ou changer avec le temps.

En rapport avec l'objectif no 2

Action à court terme

- Elaboration d'une politique culturelle ;
- Formation d'animateurs culturels ;
- Identification et ou réhabilitation des sites du génocide et monuments historiques ;
- Célébration annuelle de la Journée mondiale du développement culturel ;
- Demande d'inscription de nos volcans sur la liste du patrimoine mondial ;
- Recensement et exploitation des talents des Trésors humains vivant dans les associations Rwandaises des personnes âgées : ARPA.

Action à moyen terme

- Favoriser et encourager la création de troupes culturelles traditionnelles et modernes à tous les échelons administratifs et dans les établissements scolaires ;
- Aider à la mise en place d'orchestres de musique traditionnelle et moderne ;
- Formation des encadreurs des troupes folkloriques ;
- Préparer des expositions d'objets d'art et des défilés de mode traditionnelle ;
- Réhabilitation des infrastructures culturelles existantes et mise en place d'autres ;
- Séminaires sur les rapports entre culture et autres thèmes ex : culture et santé, technologie, population environnant etc.
- Abonnement aux revues spécialisées.

Action à long terme

- Collecte, traitement et diffusion de la tradition orale ;
- Elaboration d'un guide culture du Rwanda ;
- Réalisation de statistiques culturelles ;
- Création d'une chaire UNESCO sur le dimension culturelle du développement.

En rapport avec l'Objectif N°3

Action à court terme

- Constitution de comités de lecture pour la promotion de l'esprit ;
- Organisation de Festival chaque année ;
- Installation du Ballet national ;
- Mise en place de l'académie Rwandaise de culture ;
- Création d'associations et d'une Fédération d'artistes rwandais ;
- Actions de formation sur le droit d'auteur et les droits voisins ;
- Séminaire sur la recommandation relative à la condition de l'artiste ;
- Célébration chaque année, de la journée mondiale du livre et du droit d'auteur.

Action à moyen terme

- Organisation d'un séminaire des beaux arts et du droit d'auteur au Rwanda ;
- Edification d'un palais de la culture et des beaux arts ;
- Etude de la dynamique culturelle suscitée par le processus des rapatriements successifs de la diaspora rwandaise ;
- Education artistique des jeunes ;
- Développement de relations de collaboration avec les centres culturels du pays ;
- Abonnement aux revues spécialisées.

Actions à long terme

- Construction d'une maison d'édition pour la reconstruction culturelle et créativité intellectuelle ;
 - Contribution à l'élaboration d'une politique d'utilisation des langues en usage au Rwanda plus réglementation de l'utilisation de la langue nationale, le Kinyarwanda ;
 - Elaboration d'une politique de développement du livre et des autres produits des industries culturelles ;
- Toutes les actions programmées pour les bref et moyen terme peuvent trouver leur prolongation dans le long terme ou changer avec le temps.

II.2.4 Formation professionnelle

a) Problématique

La grande partie de la jeunesse Rwandaise, n'ayant pas bénéficié de l'éducation de base se trouve limitée quant aux aptitudes à assimiler et maîtriser les techniques et à améliorer la production.

Chaque année, plus de 50% des jeunes affluent sur le marché du travail à la recherche d'emploi rémunérateur sans qualification requise pour exercer les emplois convoités. A ceux là s'ajoute un effectif important des jeunes qui terminent le cycle primaire et regagne le milieu rural sans qualification. Il découle bien entendu de ce manque de qualification que le facteur travail de ces jeunes se trouve peu valorisé.

De plus, les terres cultivables qu'ils devraient exploiter se raréfient de plus en plus. Il faudrait, pour sortir de l'impasse, d'une part, utiliser les techniques modernes d'exploitation pour tirer un maximum de rendement de ce peu de terres cultivables disponibles, et d'autre part, passer à des activités non agricoles pour décongestionner ce secteur.

Les établissements de formation créés par le MIJESCAFOP pour assurer l'apprentissage des métiers, non seulement restent insuffisants, mais aussi disposent des

infrastructures non adaptées aux activités de formation, assez vétustes qui exigent des moyens importants pour les réfectionner et les adapter à la formation ; les équipements dont disposent ces établissements sont insuffisants compte tenu des effectifs des jeunes à former.

b) Objectifs

- Développer la formation professionnelle dans les divers métiers identifiés sur base des besoins et potentialités du milieu ;
- Dispenser une éducation de base en faveur de tous les jeunes déscolarisés et non scolarisés ;
- Disposer des cadres compétents et en nombre suffisant pour la formation et l'encadrement des jeunes à tous les niveaux ;
- Améliorer et optimiser le système de la formation professionnelle au niveau des centres de formation des jeunes ;
- Accroître la production et les possibilités d'emplois rémunérateurs.

c) Stratégies

- Accroître les ressources allouées à la formation professionnelle des jeunes ; Sensibiliser les autorités locales des lieux où sont implantés les CFJ afin qu'elles s'impliquent dans l'organisation et la gestion des CFJ.
- Renforcer la collaboration avec des instances nationales et internationales intéressées pour la formations professionnelle des jeunes ;
- Mettre en place un système d'appui financier ;
- Faciliter aux jeunes l'accès aux crédits bancaires et au marché d'approvisionnement en matières premières et d'écoulement des produits finis.

d) Actions

- Ouvrir un CFJ au niveau de chaque préfecture ;
- Elaborer de nouveaux programmes de formation des formateurs devant enseigner dans les CFJ ;
- Réviser les anciens programmes des CFJ ;
- Equiper les CFJ en matériel pédagogique et technique ;
- Réhabiliter et restructurer les CFJ ;
- Formation pédagogique, entrepreneuriale et pratique selon les filières priorisées ;
- Identifier les activités professionnelle spécifiques à chaque localité ;
- Enquêter sur les difficultés rencontrées par les jeunes dans le domaine de la production ;
- Organiser des séminaires en faveur des encadreurs en matière de planification, d'organisation, d'évaluation et suivi des projets des jeunes ;
- Construire un comptoir par Préfecture pour la commercialisation des produits réalisés par les jeunes